



## SOMMAIRE

Page

Point 27 de l'ordre du jour :

Question de Namibie (*suite*) :

- a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
- b) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie . . . . . 1775

Président : M. Indalecio LIÉVANO (Colombie).

## POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Namibie (*suite*) :

- a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
- b) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Ghana pour une motion d'ordre.

2. **M. FOLI** (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : Je prends la parole au nom du groupe des Etats d'Afrique pour contester la présence de l'Afrique du Sud parmi nous. Le groupe des Etats d'Afrique est profondément étonné de la présence de l'Afrique du Sud qui, depuis 1974, n'a pas participé aux travaux de l'Assemblée générale.

3. Point n'est besoin de vous rappeler, monsieur le Président, que votre prédécesseur, en 1974, avait pris une décision au sujet des pouvoirs de l'Afrique du Sud<sup>1</sup>. Le groupe des Etats d'Afrique estime que l'Afrique du Sud n'a pas de pouvoirs valides qui lui permettent d'être présente à la reprise de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

4. Je répète : le groupe des Etats d'Afrique conteste la présence de l'Afrique du Sud à la reprise de la trente-troisième session.

5. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Etant donné la déclaration que vient de faire le représentant du Ghana, je voudrais demander à la Commission de vérification des pouvoirs de se réunir immédiatement pour examiner les pouvoirs de l'Afrique du Sud et de faire rapport à l'Assemblée générale, si possible demain matin, à 11 heures au plus tard.

*La séance est levée à 16 h 35.*

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Séances plénières*, 2281<sup>e</sup> séance.